

Ordonnance sur les jours de match - Tackle Football (OJ - Tackle)

Statut: 28 février 2023

Le Conseil exécutif promulgue l'ordonnance suivante, se basant sur l'article 17 alinéa 2 lettre d des statuts du 24 novembre 2001 et l'article 25 alinéa 4 du Règlement du Jeu – Tackle Football ("RdJ - Tackle") du 24 novembre 2001:

Article 1: Objet

Ces directives contiennent les compléments qui doivent être respectés pendant un match de championnat, pour autant qu'ils ne découlent pas des règles de jeu ou d'autres règlements ou ordonnances.

Article 2: Définitions

Les définitions selon les autres décrets de la FSFA et les règles de jeu de la NCAA sont applicables.

Article 3: Obligations de l'équipe recevante

¹ Chain Crew:

- a. Le Chain Crew se présente au Linesman au plus tard 30 minutes avant l'heure prévue pour le kickoff.
Lors d'un double ou d'un triple header, le Chain Crew se présente au plus tard 20 minutes avant le kickoff prévu pour le deuxième ou le troisième match.
Si le Chain Crew est en retard, il est sanctionné par une pénalité de 10yd (Hometeam Delay) et sera retiré lors du premier kickoff de ce match.

Pour la deuxième mi-temps, le Chain Crew doit être à nouveau disponible à temps pour que la deuxième mi-temps puisse commencer.

La pénalité est de 10yd (Hometeam Delay) et sera retirée lors du premier kickoff de la deuxième mi-temps de ce match.

- b. Les opérateurs de Chain Crew ne doivent pas être licenciés.
- c. L'âge minimum des opérateurs de Chain Crew est de 14 ans.
- d. Un Chain Crew reste pour un match entier. Il n'y a pas de remplacement au sein du Chain Crew.
Si un remplacement est effectué malgré tout, l'équipe recevante sera sanctionnée d'une pénalité de 10yd (Hometeam Delay) lors de la prochaine action de jeu, après que les arbitres auront constaté qu'un remplacement a eu lieu.

² Personnel médical:

- a. Le personnel médical (art. 24, al. 1, let. d des RdJ Tackle) doit se trouver sur le terrain au plus tard 15 minutes avant le kickoff prévu.
S'il s'agit de personnes qui ont reçu l'autorisation de la Commission Technique

Tackle Football, elles doivent être présentes lors de la vérification des licences afin que leur licence puisse être contrôlée.

Si le personnel médical est en retard, il sera sanctionné par une pénalité de 10yd (Hometeam Delay) et sera retiré lors du premier kickoff de ce match.

Pour la deuxième mi-temps, le personnel médical doit être à nouveau disponible à temps pour que la deuxième mi-temps puisse commencer.

La pénalité pour un retard est de 10yd (Hometeam Delay) et sera décomptée lors du premier kickoff de la deuxième mi-temps de ce match.

- b. Les personnes suivantes, qui ne correspondent pas à l'article susmentionné, doivent pouvoir justifier de leur identité par un autre moyen. Seront admises comme personnel médical les personnes disposant d'une certification correspondante et pouvant la présenter le jour du match :
- Secouriste IVR 3
 - Assistant de transport diplômé
 - BLS-AED-SRC

³ Musique / Porte-parole du stade

- a. La musique et les commentaires diffusés par l'installation du stade doivent être arrêtés lorsqu'une équipe se dégage du huddle.

Si une équipe joue une "offensive sans huddle", la musique et les commentaires doivent être arrêtés dès que les joueurs de l'équipe offensive se trouvent à proximité de leur Line of Scrimmage.

- b. Peine:

1ère infraction: est gérée comme un Sideline Warning (pas de pénalité de yd)
à partir de la 2e infraction : 15yd, Dead Ball Foul.

Si le ballon a été attrapé accidentellement à cause du bruit, le jeu est interrompu et la sanction est une Dead Ball Foul.

Article 4: Pauses entre les matchs

¹ Pour les doubles ou triples headers, il y a une pause d'au moins 45 minutes entre la fin du match précédent et le début du match suivant.

² La pause commence à la fin du premier, respectivement du deuxième match.

³ Cette pause doit permettre aux arbitres de se reposer entre les matches, de se restaurer, de remplir les rapports nécessaires et d'effectuer le contrôle de la licence pour le match suivant.

Article 5: Entrée en vigueur

La présente directive entre en vigueur le 1er mars 2022.

Table des matières

Article 1: Objet	1
Article 2: Définitions	1
Article 3: Obligations de l'équipe recevante.....	1
Article 4: Pausés entre les matchs	2
Article 5: Entrée en vigueur	2